

MHT/MAG/AM

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL PUBLIC DE ROMANS-SUR-ISERE DU 26 AVRIL 2022**

### **Présents :**

Marie-Hélène THORAVAL, Philippe LABADENS, Edwige ARNAUD, Laurent JACQUOT, Nathalie LENQUETTE, Florence MAIRE, Damien GOT, Amanda CLOUZEAU, Jean-Paul CROUZET, Raphaëlle DESGRAND, Marie-Josèphe BOSSAN PICAUD, Marie-Claude FOULHOUX, Jeanine TACHDJIAN, Berthe FACCHINETTI, Nadia OUTREQUIN, Annie-Claude COCOUAL, Stephan MARGARON, David ROBERT, Anthony COURBON, Linda HAJJARI, Ludovic GUIGAL, Kévin LE GOFF, Kristofer BANC, Joseph GUINARD, Magda COLLOREDO BERTRAND, Rachida KHIATI, Isabelle PAGANI, Valentin ROBERT

### **Procurations :**

Nathalie BROSSE à Edwige ARNAUD, Etienne-Paul PETIT à Marie-Hélène THORAVAL, Alexandre CORTOT à Anthony COURBON, Jérémy BEDOUIN à Linda HAJJARI, Yoann FOVELLE-BUISSON à Annie-Claude COCOUAL, Philippine GAULT à Kristofer BANC, Jean-François BOSSANNE à Magda COLLOREDO BERTRAND, Alain VILLARD à Joseph GUINARD, Thomas HURIEZ à Joseph GUINARD

### **Absents :**

Franck ASTIER, Yasmina BOYADJIAN

-----

A 18h30, le quorum étant atteint, Madame Marie-Hélène THORAVAL, Maire, ouvre la séance du Conseil Municipal.

-----

Sur la proposition de Madame Marie-Hélène THORAVAL, Monsieur Stephan MARGARON est désigné à l'unanimité, secrétaire de séance.

-----

## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 MARS 2022**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

-----

## **ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'ordre du jour du présent conseil est adopté à l'unanimité.

**L'ordre du jour appelle l'examen des questions suivantes :**

### **Délibération n° DELI2022\_038 Objet : Modernisation des écoles 2022-2026**

**Rapporteur : Edwige ARNAUD**

#### **Exposé :**

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L 2121-30 du Code général des collectivités territoriales et L. 212-1 et suivants du Code de l'Education ;

Vu les avis des Conseils d'écoles extraordinaires des écoles maternelles La République et Montchorel, et des écoles élémentaires Pouchelon et La Pierrotte, majoritairement favorables au projet de modernisation des écoles présenté par la Ville de Romans-sur-Isère, et consultés sur deux questions :

- Validez-vous le projet de modernisation des écoles ?

- Validez-vous le calendrier proposé par la Ville, pour une mise en œuvre dès l'année 2022 ?
  - Pierrotte : Conseil d'école du 14 mars 2022
    - Question 1 : 10 pour, 8 contre et 1 abstention
    - Question 2 : 5 pour, 13 contre et 1 abstention
  - Montchorel : Conseil d'école du 18 mars 2022
    - Question 1 : 6 pour et 1 abstention
    - Question 2 : 4 pour, 2 contre et 1 abstention
  - République : Conseil d'école du 24 mars 2022
    - Question 1 : 7 pour, 2 contre et 1 abstention
    - Question 2 : 6 pour et 4 contre
  - Pouchelon : Conseil d'école du 5 avril 2022
    - Question 1 : 5 pour, 10 contre
    - Question 2 : 2 pour et 13 contre

Considérant la stratégie de modernisation des écoles de la Ville, articulée autour de 3 axes :

- *Proximité* : faciliter les parcours entre la maternelle et l'élémentaire, en limitant les déplacements des familles, via une nouvelle carte des secteurs scolaires ;
- *Souplesse* : réduire les délais de modification des inscriptions pour les activités périscolaires et la restauration scolaire, afin de s'adapter au contexte qui demande aux familles de plus en plus d'agilité ;
- *Bien-être* : investir fortement pour les écoles, en les rénovant, les embellissant et les sécurisant davantage ;

Considérant l'évolution des effectifs scolaires et les investissements effectués et à venir sur les écoles ;

Considérant les atouts de l'école maternelle Montchorel (présence d'un restaurant scolaire sur place, état de la toiture, mise en accessibilité et rénovation thermique programmées en 2022) et la volonté municipale de conforter la place d'une école au cœur du centre historique, en cohérence avec les dispositifs Action Cœur de ville et Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, contractualisés avec l'Etat ;

Considérant les atouts de l'école élémentaire La Pierrotte, qui a bénéficié de travaux de rénovation thermique et d'accessibilité à hauteur d'un million d'euros ;

Considérant la nécessité de valider une nouvelle carte des secteurs scolaires maternels et élémentaires ;

Considérant la géographie prioritaire en vigueur sur la Ville et la volonté municipale de permettre aux enfants à besoin particulier d'en bénéficier, via une nouvelle répartition des effectifs actuels de l'école Pouchelon vers les écoles élémentaires Les Arnauds et Jacquemart ;

Considérant la campagne d'appels auprès des 150 familles concernées par le projet, et le traitement au cas par cas qui sera effectué par la Direction Education et Famille ;

Considérant l'avis favorable du représentant de l'Etat sur le projet ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la stratégie de modernisation des écoles 2022-2026 ;
- de valider la nouvelle carte des secteurs scolaires et l'affectation des rues afférente, impliquant les transferts de classes des écoles La République et Pouchelon vers d'autres sites, à partir de la rentrée scolaire 2022-2023 ;
- de modifier le nom de l'école maternelle Montchorel, et de la renommer « Montchorel-République » ;
- d'acter la désaffectation de l'école maternelle La République et de l'école élémentaire Pouchelon, à l'issue de l'année scolaire 2021-2022 ;
- d'autoriser Madame le Maire, ou l'Adjointe déléguée, à signer tout acte afférent à cette décision et à effectuer toutes les démarches nécessaires, notamment auprès de l'Education Nationale.

*Pièces jointes à la présente délibération :*

- *Stratégie de modernisation 2022-2026 ;*
- *Carte des secteurs scolaires maternels et élémentaires (avant / après) ;*
- *Projet d'affectation des rues par école, au 1<sup>er</sup> septembre 2022 ;*
- *Courriers de Madame le Maire à Madame la Préfète et Monsieur le Directeur académique ;*
- *Avis du représentant de l'Etat.*

Madame Edwige ARNAUD commente le diaporama suivant :



### Quelques repères

- 21 écoles : 10 écoles maternelles, 10 écoles élémentaires, 1 groupe scolaire
- 2403 inscrits : 908 en maternelle, 1495 en élémentaire, soit une moyenne de 114 enfants par école
- Un nombre d'écoles plus élevé que les Villes de même strate
- Deux quartiers « politique de la Ville » et près de la moitié des effectifs en éducation prioritaire

### Dynamiques démographiques récentes

- baisse d'effectifs constatée dans la Drôme et en France depuis 5 ans : 2604 élèves en moins sur la Drôme dans le primaire, 270000 au niveau national (4,5%).

*Au niveau national, cette baisse devrait se poursuivre jusqu'en 2026 : le nombre d'élèves dans le 1<sup>er</sup> degré passera de 6 616 900 en 2020 à 6 166 200 à la rentrée 2026*

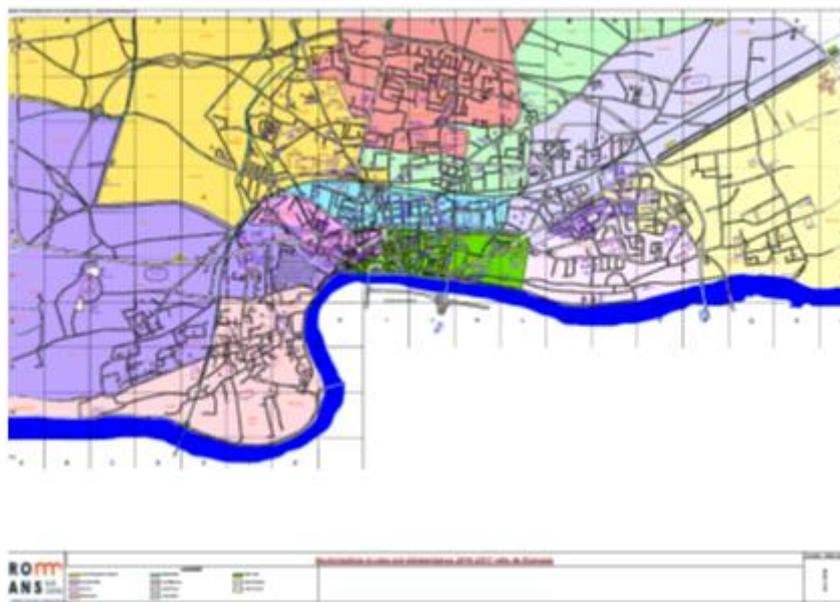
- Annonce de la fermeture de 5 classes par le DASEN en janvier 2022, pour la rentrée de septembre (Les Ors, Paul-Langevin, Jean-Rostand, Jean-Monin, Simone-Veil)

3

### Carte scolaire élémentaire actuelle



### Carte scolaire maternelle actuelle



### Des ajustements à opérer

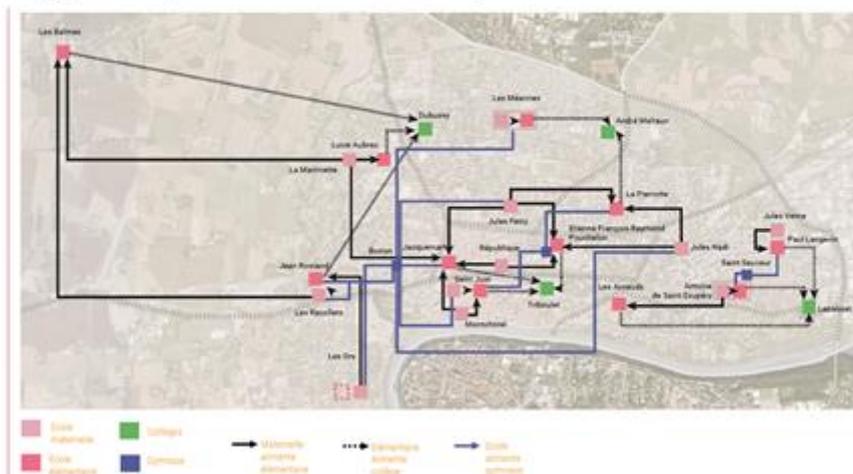
- 60 enfants et leurs parents, actuellement scolarisés à Jacquemart ou à Pouchelon, traversent la voie ferrée tous les jours alors qu'ils disposent d'une école modernisée, La Pierrotte, à côté de chez eux, où la Ville a investi 1 million d'euros
- 60 enfants, actuellement scolarisés à Pouchelon, ne bénéficient pas des dispositifs de l'éducation prioritaire, aux Arnauds ou à Jacquemart, afin de répondre à leurs besoins particuliers (dédoublés des CP et des CE1 notamment)
- 25 enfants de l'école de La République, âgés de 3, 4 ou 5 ans, traversent le centre-Ville à pied tous les midis pour aller manger au restaurant scolaire alors que l'école Montchorel dispose d'un restaurant scolaire sur place

- 2017 : réalisation d'un schéma directeur des équipements scolaires par Alphaville, cabinet extérieur.
- Les résultats de cet audit avaient fait l'objet d'un consensus au sein de la communauté éducative (Inspection, équipes enseignantes, parents d'élèves)

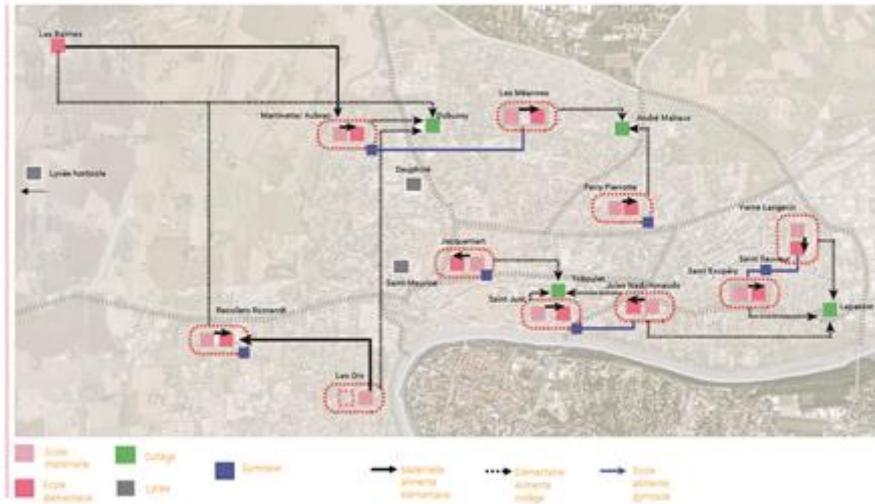
**Il prévoyait :**

- D'achever la réhabilitation de l'école de la Pierrotte en 2018-2019 : nous l'avons fait,
- De conforter le tènement Rostand-Récollets en 2019-2020 : nous l'avons fait, avec 3 phases de travaux et l'installation d'une unité maternelle d'enseignement autiste (UEMA)
- D'agir sur le secteur Centre dès le début du mandat 2020-2026, en 2021 : c'est ce que nous faisons

## Rappel des parcours scolaires aujourd'hui



## Parcours scolaires demain à long terme



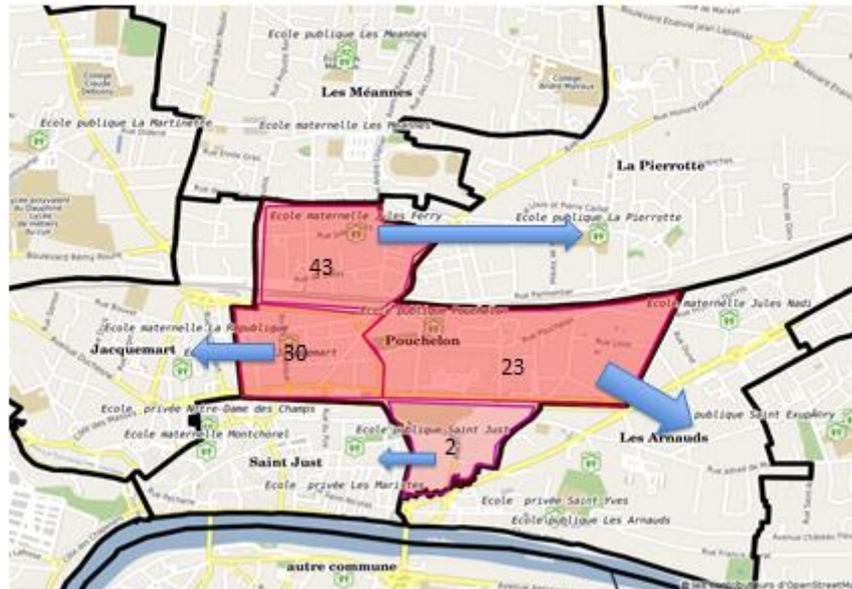
32 / Définition et mise en œuvre de la stratégie locale des équipements scolaires - Ville de Romans-sur-Isère - www.alpha40.fr - 05/12/2017

## Orientations politiques

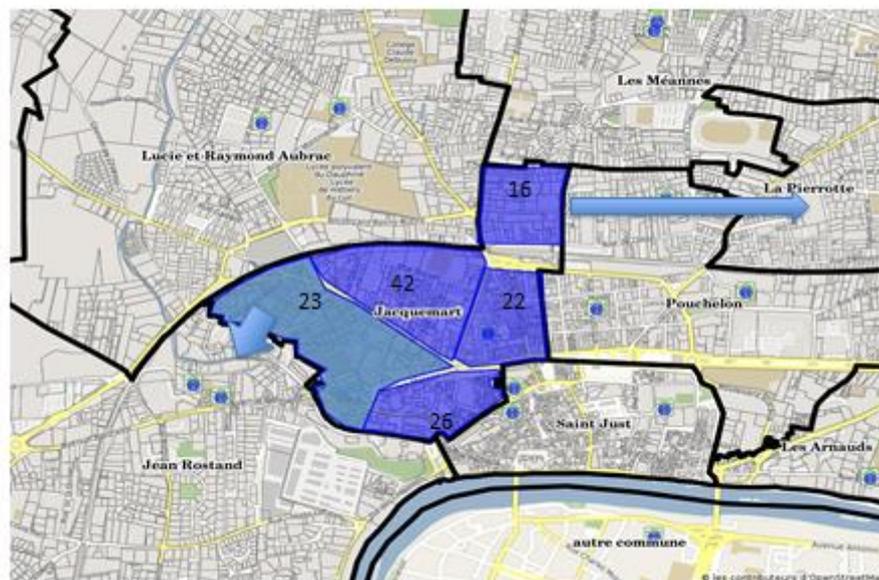


31 / Définition et mise en œuvre de la stratégie locale des équipements scolaires - Ville de Romans-sur-Isère - www.alpha40.fr - 05/12/2017

Localisation des élèves du secteur Pouchelon. Projet d'affectation.

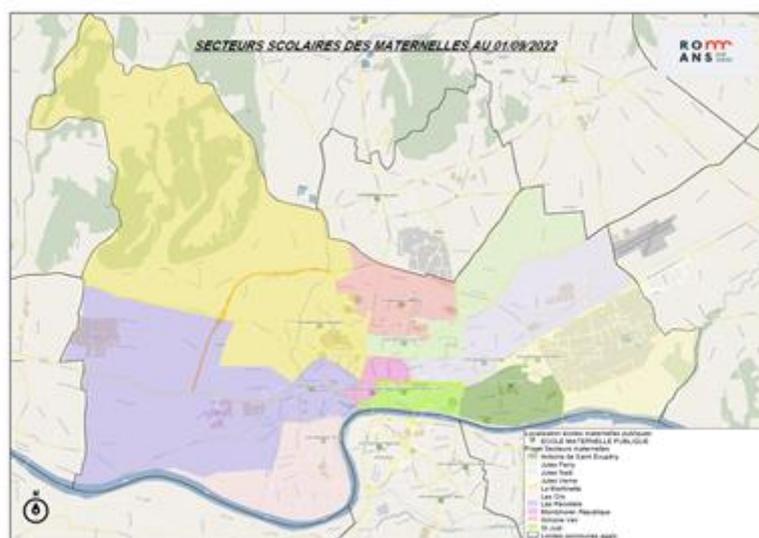
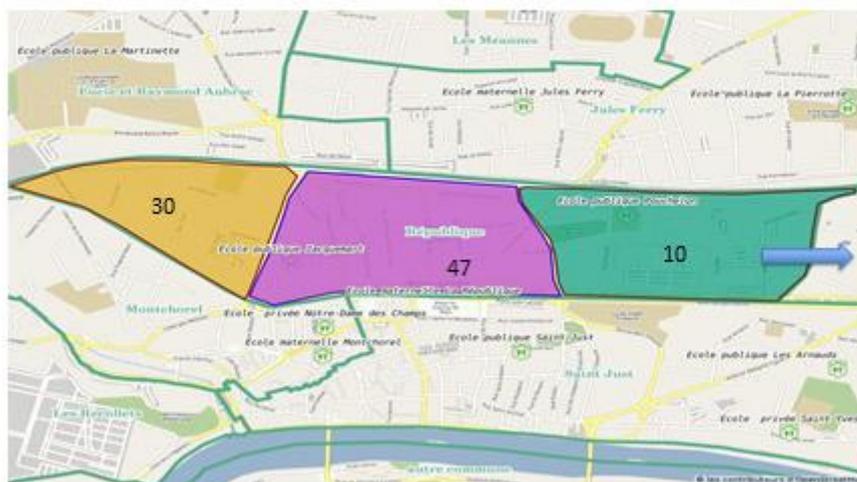


Localisation des élèves du secteur Jacquemart. Projet d'affectation.





**Localisation des élèves de République. Projet d'affectation.**  
**Potentiel de 87 élèves, 62 réellement inscrits (5 dérogations entrantes, 25 sortantes à ce jour)**

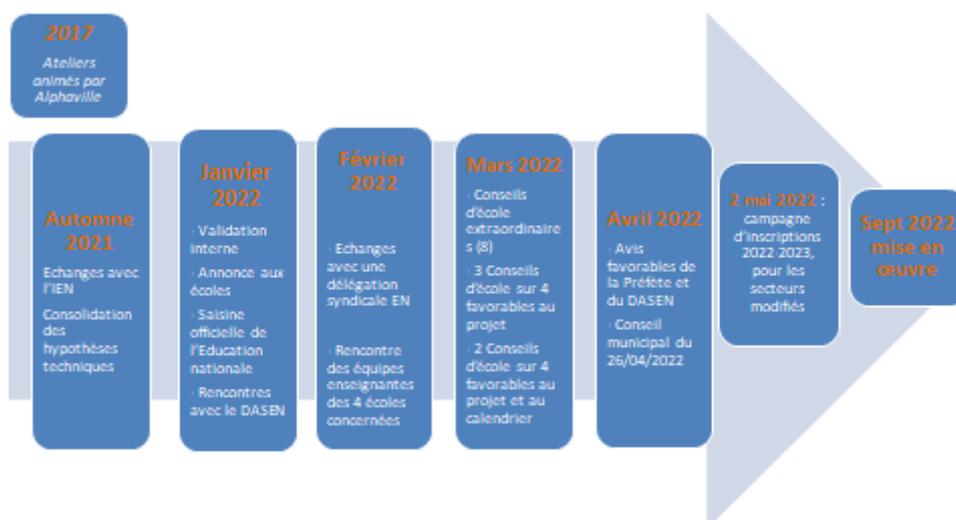


### Estimation du nombre d'élèves par école après modification des secteurs des écoles maternelles

	Nombre élèves actuellement	Nombre de classes	Moyenne d'élèves par classe	Nombre estimé d'élèves avec nouveau périmètre, hors dérogation	Nombre de classes potentiel	Moyenne d'élèves par classe
La Martinette	93	4	23,25	116	5	23,2
Montchovel-République	47	2	23,5	56 (hors TPS)	4	14
Les Récollets	73	3	24,33	78 + 7 UEMA	4	19,50
Jules-Nadi	105	5	21	91 (hors TPS)	6	15,17
	380			341		

*Le projet de resectorisation renforce les dynamiques des écoles qui disposent des capacités d'accueil et qui étaient en perte d'effectifs.*

### Retour sur les étapes du projet



## Consultation des familles

Fin décembre 2021

- Mesurer les attentes des familles, l'attractivité de nos écoles et des services associés
- 295 familles ont répondu à notre proposition, soit 18% des familles, un taux de réponse satisfaisant au vu de ce type de sollicitations.

Il en ressort :

- L'attractivité d'une école repose sur la proximité avec l'habitation, la qualité de l'aménagement intérieur et la qualité du périscolaire ;
- Les délais pour effectuer une modification sur une inscription, ramenés à 3 jours en 2020, sont satisfaisants, mais 60% des sondés souhaitent que ceux-ci soient réduits à 1 jour ;
- La dématérialisation des démarches, initiée depuis 2016, est plébiscitée à 80% ;
- 66% des familles sont satisfaites des informations régulières dont ils disposent, de la part de la Direction Education et Famille ;
- 48,6% des parents d'enfants en maternelle souhaitent un élargissement du périscolaire du soir à 18h30, afin de l'aligner sur l'élémentaire (42,6% pour un maintien de l'existant).

## Une stratégie de modernisation sur 3 piliers

Proximité, souplesse, bien-être

Proximité, souplesse et bien-être

**Proximité : une nouvelle cartographie plus adaptée aux familles**

- Faciliter les parcours entre la maternelle et l'élémentaire,
- Limiter les déplacements des familles, via une nouvelle carte des secteurs scolaires

**Souplesse : des délais réduits pour effectuer des modifications**

- Possibilité de modifier une inscription la veille pour le lendemain,
- Extension des heures éducatives maternelles jusqu'à 18h30,
- Extension de l'offre d'activités du mercredi à 18h30

**Bien-être : des conditions d'accueil améliorées**

Une enveloppe supplémentaire de 5 millions d'euros sur les années 2022-2026 afin de moderniser les conditions d'accueil des enfants sur le temps scolaire, périscolaire et sur la restauration scolaire.

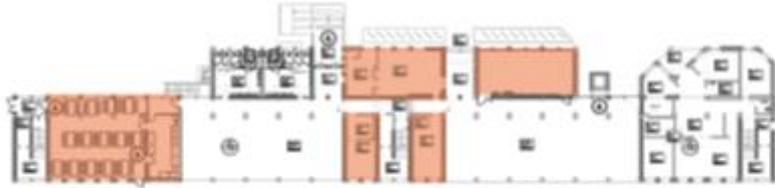
## Des travaux en plusieurs phases

- 2022 : Montchorel et La Pierrotte
- 2023-2024 : impacts de la resectorisation (*Arnauds, Nadi, Jacquemart*)
- 2025-2026 : Saint-Just



### 340 000 euros de travaux dès 2022 :

- Agrandissement du restaurant scolaire, permettant d'accueillir un effectif de 160 enfants (au lieu de 90 en 2 services)
- Création d'un espace polyvalent dans d'anciens sanitaire : salle sportive et accueil périscolaire
- Réhabilitation de l'espace enseignants : bureau de direction, salle des maitres, espace RASED, vestiaire agents municipaux



Mise en situation - Restauration scolaire



Mise en situation - Anciens sanitaires en salle de motricité/polyvalente

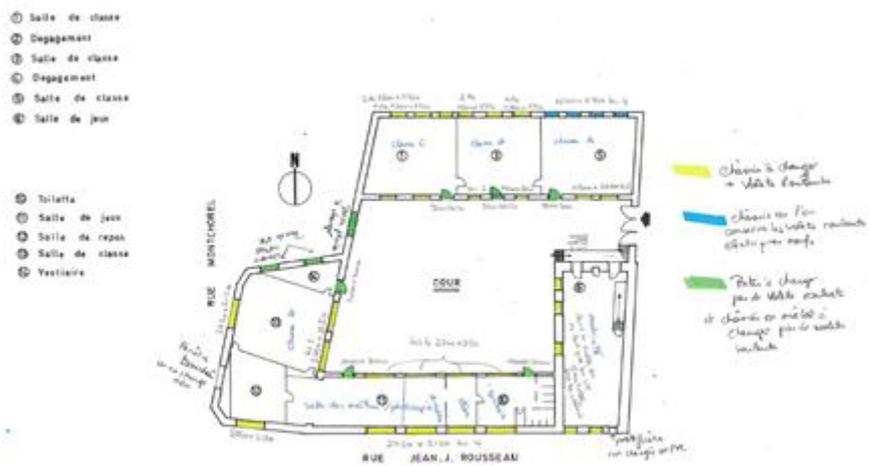


**Montchorel : 150 000 euros de travaux dès 2022**

- Changement de l'ensemble des menuiseries
- Déploiement de volets roulants avec commande électrique
- Peinture de toutes les salles de classe et reprise des faux plafonds, ainsi que les espaces communs

**Avantages de Montchorel par rapport à République :**

- Restaurant scolaire sur place, avec une capacité d'accueil de 45 enfants
- Etat du bâti : toiture plus récente, sanitaires de qualité et accessibles
- 4 espaces de classe, des locaux dédiés pour toute la communauté éducative (espace ATSEM, bureau de direction, etc.)



## Un accompagnement des familles

- Campagne d'appels
- Gestion au cas par cas

Une campagne d'appels menée par la Direction Education et Famille auprès des 150 familles impactées par le projet

- 122 familles ont répondu sur 154 (80%)
- Création d'une adresse mail dédiée
- Proposition de visite des écoles
- 37 dérogations potentielles

Un traitement des situations au cas par cas, en tenant compte des ouvertures de classe au sein de l'Education nationale

29

#### Débats :

Laurent JACQUOT intervient pour faire un point sur les écoles Montchorel et République :

*« Ces deux écoles maternelles remontent au début de la IIIème République, nous sommes dans les années 1870/ 1880. A Romans, comme dans toutes les villes de la IIIème République, l'instruction publique se met en place et Paul Emile Giraud, Romanais, va faire don de sa propriété située dans le quartier Montchorel pour y installer la première école maternelle. Le bâtiment de l'école Montchorel est un bâtiment patrimonial puisque situé dans un espace historique. Au même moment, la ville s'étend au nord entre l'avenue Jean-Jaurès et la voie ferrée et il faut proposer à cette population qui habitait dans ce nouveau quartier une école maternelle. Cette école maternelle prendra le nom de « République ». En parallèle, deux écoles élémentaires sont ouvertes en 1880 : une école élémentaire pour les garçons qui sera l'école Tortorel et une école élémentaire pour les filles qui sera construite rue Jacquemart. En souvenir de cette histoire très ancienne des premières écoles publiques, la dénomination de l'école Montchorel-République paraît tout à fait justifiée. »*

Isabelle PAGANI fait l'intervention suivante :

*« Bonsoir,  
il aurait été éclairant et convenable que ce document soit produit en amont du Conseil municipal, afin que nous puissions en prendre connaissance. On a eu quelques informations par rapport à la commission, mais il y a eu des informations ici que nous n'avions pas jusqu'alors.  
Je suis également très surprise que pour mettre en œuvre cette programmation, vous vous appuyez sur un audit qui date de cinq ans.  
Au-delà de tout ça, je souhaitais formuler quelques observations et quelques propositions. Vous nous convoquez ce soir en catimini, en pleine période de vacances scolaires pour un Conseil municipal exceptionnel en vue de valider la fermeture de deux écoles : l'école maternelle République et l'école primaire Pouchelon pour la rentrée 2022. Ce n'est pas rien comme décision à prendre. L'annonce de ces fermetures a été faite récemment aux directeurs d'école, en janvier 2022, puis en février aux syndicats et enfin en mars auprès des familles, avec les conseils d'écoles extraordinaires. Seulement trois mois se sont écoulés entre l'annonce de ces fermetures et la convocation de ce Conseil municipal pour valider définitivement la fermeture de deux écoles romaines. Le comité technique spécial départemental se réunit le 5 mai prochain pour valider la carte scolaire et s'appuiera nécessairement sur les prévisions de la mairie. Rien ne peut justifier une décision aussi rapide, d'autant plus lorsqu'il s'agit de la fermeture de deux écoles. Pour les*

*justifier, vous vous appuyez sur un programme de stratégie pour 2022- 2026, basé sur trois axes : proximité, souplesse et bien-être. Depuis que vous êtes à la tête de la ville Madame le Maire, trois écoles à Romans auront à minima fermé leurs portes sous votre mandature, alors que depuis 1969 jusqu'à 2006, seulement quatre. Vos promesses de campagne aux Romanais en 2014 sur la construction d'une école sont bien loins et les Romanais ne pourront que prendre acte de cette promesse non tenue, et qui va à contresens de vos idées. Pour cette rentrée 2022-2023, par le biais d'un programme stratégique de modernisation des écoles 2022-2026, vous indiquez en introduction pour justifier votre décision qu'il existe à Romans, une baisse de la natalité avec une évolution défavorable sur les âges les plus bas. La question que l'on peut se poser : face à la fermeture de trois classes maternelles à République, pourquoi proposez-vous cinq ouvertures de même niveau : deux à Montchorel, une à Nadi, une aux Récollets et une à la Martinette ? Première incohérence.*

*Pour appuyer une nouvelle sectorisation, vous évoquez le projet de la DASEN : cinq fermetures de classes pour une seule ouverture à la rentrée 2022-2023. Sachez qu'il y a moins d'élèves dans le département et en France d'une manière générale. Peu de postes sont créés dans le premier degré et ils sont siphonnés par le dédoublement des grandes sections, des cours préparatoires, des cours élémentaires première année en REP. Des recrutements seraient par conséquent nécessaires et la ville est protégée au niveau de sa carte scolaire. La façon d'imposer ce projet risque nécessairement de faire fuir les familles qui le peuvent. Je reviens également ce soir sur la consultation que vous avez entreprise : fermer les écoles est une grave décision qui ne peut s'envisager seule et rapidement. Cela nécessite une analyse aigüe des conséquences directes ou indirectes, accompagnée d'une large concertation auprès de toutes celles et tous ceux qui seront impactés par le choix définitif et ils sont nombreux : des familles aux enfants, en passant par la communauté éducative, aux autres écoles et structures éducatives, aux acteurs du secteur concerné. Vous indiquez avoir consulté largement en vous appuyant sur l'avis, notamment des conseils d'écoles extraordinaires, des écoles La République, Pouchelon et la Pierrotte, avec soi-disant une majorité d'avis favorable à votre projet de modernisation des écoles.*

*Il faut préciser que deux questions ont été posées à l'ensemble des écoles. :*

*Question n°1 : Validez-vous le projet de modernisation des écoles ?*

*Question n°2 : Validez-vous le calendrier proposé par la ville pour une mise en œuvre dès l'année 2022 ?*

- Pour la Pierrotte, Conseil d'école du 14 mars 2022 : la question n°1 a obtenu 10 POUR, 8 CONTRE et 1 ABSTENTION.*

*La question n°2 : 5 POUR, 13 CONTRE et 1 ABSTENTION.*

- Pour Montchorel, la question n°1 a obtenu 6 POUR, et 1 ABSTENTION.*

*La question n°2 : 4 POUR, 2 CONTRE et 1 ABSTENTION.*

- Pour La République, Conseil d'école du 24 mars 2022 : la question n°1 a obtenu 7 POUR, 2 CONTRE et 1 ABSTENTION.*

*La question n°2 a obtenu 6 POUR, 4 CONTRE.*

*Pour Pouchelon, Conseil d'école du 5 avril 2022 : la question n°1 a obtenu 5 POUR, 10 CONTRE*

*La question n°2 a obtenu 2 POUR, 13 CONTRE.*

*Ce que vous ne précisez pas c'est que les conseils d'écoles de Pouchelon et République avaient une troisième question capitale. Je souhaitais également souligner que l'on a demandé en commission la production des conseils d'écoles, on ne les a pas obtenus : il aurait été pourtant pertinent et éclairant de les avoir. »*

Marie-Hélène THORAVAL indique à Madame PAGANI que son temps de parole a dépassé les 5 minutes autorisées dans le règlement intérieur.

Isabelle PAGANI poursuit son intervention :

*« Il s'agit d'un sujet important.*

*La troisième question aux conseils d'écoles de Pouchelon et de République était : Etes-vous favorable à la fermeture de l'école à la rentrée 2022/2023 ?*

*Le résultat est sans appel et cette question n'est pas évoquée dans la délibération :*

*- Pouchelon a indiqué 13 NON, 0 OUI et 2 ABSECTIONS.*

*- République a indiqué 7 NON, 1 OUI, 2 ABSTENTIONS.*

*Cette question a été posée auprès des représentants des parents. Sur 54 familles qui ont renseigné ce sondage : 49 ont donné un avis défavorable à la fermeture en 2022. L'avis de celles et ceux concernés, n'a de toute évidence pas été respecté : c'est anti-démocratique et scandaleux. Il est constant que les premières questions posées sur la forme ne posent pas vraiment de difficulté. En effet, qui s'opposerait à la modernisation d'une école ? Personne.*

*Lorsque vous posez la question : qui s'oppose à la fermeture d'une école ? Cela a été*

majoritairement NON.

*Au vu des éléments évoqués, notamment la fameuse question sur la fermeture de Pouchelon et de La République, le résultat a été tronqué et cela pose un véritable problème sur la façon d'envisager cette consultation, d'autant plus sur un sujet aussi important que peut impliquer la fermeture de deux écoles de la République et de Pouchelon. Le Directeur académique des services de l'éducation nationale qui s'était engagé à respecter les votes des conseils d'écoles se voit ici de toute évidence mal éclairé, quant à son choix définitif.*

*Vous avez commencé à bloquer toute inscription sur ces deux écoles pour la rentrée prochaine. D'ailleurs au téléphone on dit aux familles qu'elles n'ont pas d'autres choix que de changer d'école.*

*J'ai quelques observations à émettre sur les fermetures et la re-sectorisation. »*

Marie-Hélène THORAVAL demande à Madame PAGANI d'être plus synthétique dans ses propos.

Isabelle PAGANI poursuit son intervention :

*« Il a été démontré que cette sectorisation, à laquelle nous ne sommes pas opposés, demande plus de temps pour que les choses puissent se faire. Il y a une baisse de la population assez évidente sur la ville et il est nécessaire de réaménager tout ça. Il a été démontré que cette re-sectorisation unilatéralement imposée ne faisait gagner en proximité qu'une poignée de familles, la plupart d'entre elles étaient plus éloignées de leurs nouvelles écoles, avec notamment des boulevards dangereux à traverser. Vous précisez que ces évolutions sectorielles concernent 150 familles sur 1652, soit moins de 10 %. Expliquez-nous alors l'impact engendré sur huit écoles par des ouvertures ou fermetures de classes. Enfin, pour ce qui est du bien-être, aucun gain n'est prouvé pour les élèves, un éloignement et des inquiétudes évidentes pour les enfants plus proches de la Pierrotte et qui se retrouveront aux Arnauds, Les enfants ne pourront plus se rendre à l'école à pied, à moins que vous envisagiez la mise en place d'un pédibus et d'un agent de sécurité. Des élèves de l'école Nadi sont en train d'être inscrits à Pierrotte et une famille de Jacquemart envisage de partir dans le privé car le petit dernier se voit inscrit à la Martinette alors que les deux aînés se trouvent à Jacquemart. Vous évoquez le bénéfice du REP sur les Arnauds et Jacquemart : cela concerne malheureusement très peu d'enfants de l'école Pouchelon, alors il faudrait à ce moment-là reconsidérer certaines rues. En effet, 12 enfants qui perdent en proximité et qui ne bénéficieront pas du REP alors que ce sont majoritairement des logements sociaux. Quant à la souplesse elle ne s'applique que sur des démarches administratives pour des réservations au périscolaire. »*

Marie-Hélène THORAVAL met fin à l'intervention de Madame PAGANI qui dure depuis dix minutes.

Joseph GUINARD fait l'intervention suivante :

*« Au cours du Conseil municipal du 10 mars, nous vous avons posé quatre questions relatives au dossier de votre proposition de fermeture des écoles République et Pouchelon.*

- *La première était : « Allez-vous mettre en place un vrai temps de concertation pour que des mesures de carte scolaire sérieuses soient prises pour début 2023 ? »*

*Nous constatons avec tristesse que face à une demande pressante de concertation, que l'Inspecteur d'Académie lui-même vous a imposée, vous avez répondu par un simulacre de démocratie.*

*L'explication et la présentation d'un projet déjà ficelé n'est pas et ne sera jamais une forme de concertation!*

- *Une autre question concernait le refus d'inscription des nouveaux élèves entrant dans les deux écoles menacées.*

*Vous avez effectivement fait unilatéralement ce choix de non inscription. Une manière habile de fermer les classes, une manipulation pour opposer les intérêts particuliers et professionnels. Une tentative de mettre les écoles au pied du mur et de pousser les enseignants et les familles à des choix contraints.*

*Nous n'avons à ce jour pas de réponse concernant les deux dernières questions : « Si l'école Pouchelon venait à fermer au 1<sup>er</sup> septembre 2022 qu'advierait-il des autres occupants ? »*

*Pas de réponse des services à ce jour ... Comment comptez-vous faire des économies de fluide si la moitié de l'école reste occupée ?*

*Si l'école de la République venait à fermer au 1<sup>er</sup> septembre 2022 où irait le centre de loisirs sans hébergement (CLSH)?*

*Pas de solution à ce jour. Cela ressemble bien à des décisions prises dans la précipitation et le manque de concertation.*

*Nous vous demandons aujourd'hui la transparence quant à l'avenir des bâtiments et des espaces concernés. Projets municipaux ? Immobiliers ? Parking ? Autres ?*

*Nous faisons le constat amer de votre mépris du fonctionnement démocratique, des enfants, des familles et de leurs préoccupations, des institutions partenaires et des personnels des écoles...*

*Mais je dois vous reconnaître un certain talent : obtenir l'avis de la Préfète le 22 avril pour un Conseil municipal extraordinaire le 26 avril.*

*Mais avait-elle tous les éléments pour valider la fermeture des écoles, à savoir : savait-elle qu'un sondage auprès des parents d'élèves avait comme résultat sur 54 familles 49 contre la fermeture à la rentrée 2022/2023. Savait-elle aussi que le procès verbal du conseil d'école de Pouchelon à la question « êtes-vous pour la fermeture des écoles à cette rentrée » : 13 contre, 2 abstentions.*

*Je vous demande Madame le Maire si ces éléments qui ne figurent pas dans votre courrier à la Préfète, est-ce un oubli ou est-ce volontaire ? »*

Rachida KHIATI fait l'intervention suivante :

*« Bonsoir, je voulais vous remercier pour cette présentation. Ce document est très complet mais il demeure une question, Madame Pagani en a parlé : des enfants vont se retrouver en zone « réseau d'éducation prioritaire (REP) » alors qu'ils ne le sont pas. Je voudrais savoir si certains enfants vont sortir des zones REP et ainsi arrêter de bénéficier du protocole REP.*

Romain ARNAUD, Directeur Education et Famille, répond qu'aucun enfant qui bénéficie aujourd'hui de l'éducation prioritaire n'en bénéficierait plus demain. Le projet sanctuarise tous les enfants qui bénéficient du REP et en fait rentrer de nouveaux par le biais des écoles Jacquemart et Arnauds notamment. Il rappelle que cette géographie est décidée par l'Etat.

Isabelle PAGANI reprend son discours en précisant qu'il sera terminé en cinq minutes ;

*« Sur les écoles qui doivent accueillir les enfants : la Pierrotte : augmentation des salles de l'équipe enseignante mais la salle du réseau d'aide RASED va-t-elle être récupérée pour agrandir l'augmentation de la salle de l'équipe enseignante ? Quant à la cour, à notre sens, elle est bien trop petite pour ajouter 40 enfants et il y a une absence d'équipement sportif. Sur Montchorel, personne ne voit où mettre deux classes et tous les enfants. La cour est minuscule, il n'y a pas de parking et l'accès est difficile.*

*Sur les modifications sectorielles de Jacquemart, la construction d'un nouveau restaurant scolaire et l'agrandissement de l'école posent des questions, après avoir fermé deux classes. C'est pour toutes ces raisons que nous voterons contre. Non pas que nous estimons qu'une re-sectorisation ne soit pas nécessaire, mais parce qu'elle est impréparée, avec un impact qui risque d'être désastreux pour les familles et les enfants, la communauté enseignante et la ville. Parce que l'école est un service public de la République, que l'on respecte et que l'on ne ferme pas inopinément d'un revers de main. Parce que l'école est républicaine. Parce qu'elle concerne l'avenir de nos enfants : un service public que l'on doit respecter et que l'on ne ferme pas inopinément d'un revers de main comme on ferme un estanco en fin de saison estivale.*

*Nous vous demandons, Madame Arnaud, Madame le Maire, de revoir votre copie concernant la fermeture de ces deux écoles envisagées et puis nous aurons quelques questions : quid de l'avenir du collège Triboulet ? Quid du centre de loisirs de la République ? Quid du gymnase Pouchelon ? En commission, on nous avait indiqué que le gymnase Pouchelon ne serait pas détruit, il sera préservé. Quid de la rénovation des écoles Simone Veil et Monin, parce qu'elles ne sont pas évoquées dans votre projet de modernisation ? Merci. »*

Joseph GUINARD demande s'il est prévu une végétalisation des cours, dans le cadre de l'amélioration des écoles.

Edwige ARNAUD répond que la décision de fermer une école est difficile à prendre. Ce n'est pas un sujet politique mais plutôt démographique. La consultation est pratiquée dans les conseils d'écoles de la ville. Il est nécessaire de prendre des décisions pour la collectivité.

Depuis que le cabinet Alphaville est intervenu en 2017, des réflexions sont menées et des propositions sont faites. La réflexion a pris du temps mais le projet a abouti.

L'inspection sera relogée, plusieurs pistes sont envisagées, il faudra l'accord de Monsieur l'Inspecteur.

Le gymnase Pouchelon est maintenu, ainsi que les activités à l'intérieur. C'est aussi un bureau de vote, il est maintenu aussi.

Le centre de loisirs va être en activité tant que le tènement est là, il sera relocalisé ensuite. Il sera ouvert pour cet été à l'école de la République.

Elle précise qu'en septembre, il n'y aura pas de bulldozers qui vont venir tout raser.

Marie-Hélène THORAVAL fait l'intervention suivante :

*« Je vais me permettre de compléter certains éléments, quitte à redire certaines choses qui ont été précisées dans la présentation faite par Edwige ARNAUD.*

*Le sujet de ce soir, ce n'est pas la fermeture d'écoles, mais la modernisation des écoles. Cette modernisation des écoles s'appuie sur un triptyque qui correspond aux éléments d'attente des parents d'élèves, des concitoyens et des usagers. Ce triptyque est le suivant : la proximité, la souplesse et le bien-être des enfants. Sur la proximité, c'est unanime : les parents souhaitent être au plus près des écoles pour leurs enfants. Ce que je peux tout à fait comprendre et dans la sectorisation qui est opérée sur l'école Pouchelon, des enfants dont les familles se trouvent de l'autre côté de la voie ferrée, se trouvaient affectés à l'école Pouchelon, alors qu'ils avaient à proximité l'école de la Pierrotte. Avouez quand même que c'est un non-sens. Cette notion de proximité, nous avons estimé qu'elle était particulièrement importante, mais pour autant, il était nécessaire d'avoir ce découpage fin au niveau des familles pour redistribuer les effectifs dans les classes qui sont au plus près des lieux d'habitation. C'est la raison pour laquelle il y a eu une attention toute particulière qui a été opérée par la Direction Education et Famille sur le fait que l'on allait traiter au cas par cas. Le cas par cas, si ça n'est pas de l'écoute et si ce n'est pas de la concertation avec les familles, il va falloir m'expliquer ce que c'est. Nous avons eu un niveau d'exigence pour satisfaire les cas particuliers, qui n'appelle aucun reproche sur ce point.*

*Le deuxième point, c'est la souplesse. La ville de Romans a la chance de bénéficier d'une baisse du taux de chômage assez impressionnante. On a de plus en plus de familles où les deux parents travaillent et les horaires qui étaient les nôtres en termes de périscolaire n'étaient absolument pas adaptés. Si vous aviez un enfant en maternelle et un enfant en école élémentaire, le périscolaire ne fermait pas à la même heure, ce qui n'est pas pratique. C'est un des points sur lequel nous avons travaillé. Figurez-vous, Madame Pagani, vous semblez avoir la mémoire courte : avant que nous soyons élus en 2014, des parents d'élèves étaient obligés de prendre leur matinée pour venir inscrire leurs enfants à l'école. Il y avait des queues sans fin, rue Bozambo. A partir du moment où nous avons été élus en 2014, nous avons opéré tout un plan d'actions pour la digitalisation des inscriptions qui correspond aux moyens modernes aujourd'hui et qui s'adapte au mode de vie. Quand on entend être dans une ville moderne, attractive, allez expliquer qu'il va falloir 1h30 ou 2 heures d'attente pour aller inscrire un enfant à l'école, cela me paraît complètement inconcevable. Donc, on a remédié à cette situation-là en 2014 et 2015.*

*Madame Pagani, dans le mandat dans lequel vous étiez élue, figurez-vous que quand vous étiez parent d'élèves, si vous vouliez changer un jour de cantine, il fallait savoir quel jour, sept jours avant. En termes de souplesse, on a vu mieux. Des parents qui travaillent ou qui ont des modifications dans leur emploi du temps, il fallait qu'ils sachent sept jours avant, ce qui allait se passer la semaine d'après en termes d'imprévu. C'est la raison pour laquelle on a travaillé dès 2015 sur ce sujet pour pouvoir le mettre en place et ce temps de délais par rapport à des changements a été réduit de moitié. C'est-à-dire qu'il est passé de sept jours à trois jours. Pour ma part, j'estimais que ce n'était pas encore satisfaisant et je partageais ce point de vue avec l'ensemble de l'équipe. On a travaillé avec les services pour être au plus près des attentes des parents. C'est-à-dire de faire en sorte qu'un parent qui se trouve avec un imprévu puisse faire le choix de mettre à la cantine ou non la veille pour le lendemain. C'est ce que nous allons faire et mettre en œuvre, dès la rentrée 2022. Vous voyez que sur ce triptyque, l'ensemble de ces éléments ont été mis en place, ont été travaillés et vont être effectifs dès la rentrée, et c'est ce qui contribue à ce que j'appelle la modernisation des écoles.*

*Cette modernisation des écoles, elle ne nous a pas pris au mois d'octobre 2021, elle ne nous est pas apparue après les vacances de Noël. Nous avons travaillé sur un diagnostic sur lequel nous avons été accompagnés par Alphaville en 2017. Quand vous faites appel à un cabinet comme celui-là, vous êtes en attente d'éléments qui vont vous permettre de structurer une stratégie au plus près des attentes de vos concitoyens. C'est ce diagnostic, dont les préconisations qui en sont issues, tient compte aussi des évolutions que l'on peut opérer, notamment en termes de démographie. Je vous expliquerai tout à l'heure comment les données démographiques de la ville de Romans correspondent aux données démographiques qui sont effectives au niveau national.*

*La commande pour Alphaville était de dire : quelle va être la situation de nos écoles en termes de projection d'ici 2035 ? Il est bien évident qu'il est nécessaire d'avoir une vision suffisamment lointaine pour pouvoir avoir les marges de manœuvre rectificatives sur la stratégie mise en place. L'objectif est toujours le même : proximité, souplesse, bien-être des enfants. Quand on a une stratégie définie avec des objectifs, un plan d'actions, le fait d'avoir anticipé les mutations qui peuvent s'opérer sur le territoire, vous permet d'avoir cette capacité à manœuvrer et à anticiper ses mutations. C'est ce que l'on appelle la proactivité.*

*La Direction éducation et famille a un budget de 7 millions d'euros par an. C'est le plus gros budget de la collectivité. C'est un plan d'investissement qui va s'opérer jusqu'à la fin du mandat. Il est bien évident que l'ensemble des écoles vont en profiter.*

*Je voudrais revenir sur notre accompagnement sur la jeunesse. La réussite éducative, on en a fait une priorité et on est allés chercher aussi au-delà, de ce qu'étaient les moyens que nous avons à disposition. Cette notion de réussite éducative nécessitait des budgets que nous sommes allés chercher au travers de la dotation d'action territoriale. Nous sommes allés solliciter les entreprises pour qu'elles viennent accompagner la politique de réussite éducative de la ville. Parce qu'au lieu de faire du saupoudrage uniquement sur les quartiers prioritaires, on a estimé que ce n'était pas que les enfants des quartiers prioritaires qui en avaient besoin car lorsque les démolitions dans le cadre de l'ANRU ont été opérées sur le mandat précédent, il y a beaucoup de démolitions sur la Monnaie et des familles se sont trouvées reloger sur d'autres quartiers de la ville. Ces enfants n'avaient plus les dispositifs auxquels ils pouvaient prétendre lorsqu'ils habitaient sur la Monnaie. Nous avons fait en sorte que tous les enfants romans disposent de la politique « Coup de pouce » et on la met en œuvre à chaque fois que le directeur de l'école estime qu'il y en a besoin pour son établissement. On fait vraiment à la carte, en fonction des besoins.*

*Quand on arrive sur des tranches d'âge un peu plus élevées qui relèvent du Département ou de la Région, pour nous, ce sont des Romains à part entière. Nous avons distingué plusieurs éléments au travers de ce diagnostic, notamment dans les situations où des enfants avaient des difficultés en termes d'orientation, en termes de réseau pour trouver un stage et en termes d'ouverture pour appréhender de manière plus large le monde du travail.*

*Avec la dotation d'action territoriale, qui représente un million d'euros sur trois ans avec le concours des entreprises, cela a permis d'avoir cette association Proximité qui met en lien des jeunes avec des salariés d'entreprises, ils se rencontrent un petit peu plus d'une fois par mois et qui leur permet de travailler leur projet, l'orientation et bien souvent d'obtenir un stage quand ils en ont besoin, et puis ensuite de construire leur projet professionnel. Nous avons aussi eu la situation où l'on avait beaucoup de jeunes qui étaient en décrochage scolaire, notamment post-bac : c'est dans ce cadre-là que nous avons travaillé pour donner la possibilité à des jeunes de pouvoir suivre des études à distance et surtout suivre les études de leur choix. On se rendait compte que des jeunes qui avaient le bac, échouaient à l'université. Pour la plupart d'entre eux, ils amorçaient cette année universitaire avec des moyens assez réduits, ils ne pouvaient pas faire le choix d'une formation qui était au-delà de Grenoble car c'est ce qui était le plus proche, ce qui allait leur coûter le moins cher. Que ce soit en termes d'orientation ou dans la vie personnelle, lorsque l'on fait un choix par défaut, ce n'est jamais un bon choix, ça se solde très souvent par un échec. Nous avons monté, ce qui était appelé dans les premiers temps, la digitale académie. On est allés encore plus loin, on a travaillé avec l'université populaire et je dois dire que c'est vraiment une belle réussite puisque nous avons remporté l'appel à projet et aujourd'hui nous sommes « campus connecté », c'est-à-dire qu'un étudiant qui suit ses études à Romans a les mêmes dispositions, les mêmes avantages, qu'un étudiant qui suit ses études à Grenoble, Nice, Nancy ou à Caen, et il a une véritable carte étudiante universitaire.*

*L'ensemble de ces éléments mène à la modernisation qui est nécessaire pour accompagner au plus près nos jeunes, les enfants, mais aussi aider et accompagner les familles dans tout ce dispositif et dans tout ce parcours scolaire qui est si difficile. Notre rôle sur ces premières années, c'est vraiment de leur faciliter la vie, et c'est ce qui correspond à la satisfaction des usagers. Les parents qui ont visité les nouvelles écoles étaient très contents. On leur avait dépeint un tableau qui était tout autre. Je trouve que prendre en otage de cette manière, des parents d'élèves, ce n'est absolument pas correct.*

*Je vais vous amener quelques éléments sur les fermetures d'écoles. Les écoles de la ville de Romans, comme très certainement dans d'autres villes, se sont construites en fonction des évolutions de l'urbanisation de la ville.*

*Certains quartiers qui étaient au nord du cours Pierre Didier, où il y avait un nombre d'usines assez conséquents, aujourd'hui c'est plutôt un quartier résidentiel. Il y a des mutations de quartiers, cela ça veut dire qu'il faut s'adapter, notamment en termes d'équipements. Aujourd'hui, je fais ce que vous n'avez pas eu le courage de faire.*

*Vous parliez des fermetures d'écoles : l'école Tortorel a fermé en 1969, l'école de la Royanne a fermé en 2005, l'école Jean-Jaurès a fermé en 1999. Je rappelle aussi que les écoles fermées par mes prédécesseurs, ont été laissées en friche. L'école Frédéric-Chopin a été fermée en 2006 et nous avons effectivement fermé Ninon Vallin en 2016. Lorsque vous avez opéré l'ensemble des déconstructions sur le quartier de la Monnaie, vous auriez dû intégrer les conséquences des actions qui étaient menées : cela allait avoir un impact automatique sur les écoles. Vous ne l'avez pas fait. Nous avons fermé cette école en partenariat avec l'Inspection de l'Éducation Nationale.*

*Un petit point sur la démographie. Si être une ville attractive, c'est une ville qui a une croissance vertigineuse en termes de nombre d'habitants, je ne partage pas ce point de vue. Moi je suis*

extrêmement attachée à la qualité de la mixité qui est garante de l'équilibre d'une ville. Au lieu d'avoir un chiffre global, il faut étudier la structuration des moins de 18 ans. La structuration des moins de 18 ans fait apparaître une baisse de la natalité. Ce que je veux vous dire, c'est que sur ses structurations des moins de 18 ans :

- sur les enfants de moins de 3 ans, il y a une baisse de 15 %,
- sur les 3 à 5 ans, il y a une baisse de 14 %,
- sur les 6-10 ans, c'est +3%,
- sur les 11-14 ans, c'est +7%,
- sur les 15-17 ans, c'est - 2%.

Linda HAJJARI, notre conseillère départementale, pourra en attester et vous apporter des informations complémentaires : entre 2017 et 2022, le département de la Drôme a perdu 2 604 élèves. Au niveau national, entre 2015 et 2021, la population d'enfants dans le primaire est passée de 5,8 millions à 5,5 millions, soit une baisse de 4,5 %. Ce qui serait bien Madame Pagani, c'est que vous puissiez avoir l'objectivité de comparer des tendances qui s'opèrent sur une ville, et d'avoir la délicatesse de constater que la situation qui est celle de Romans correspond en toute chose à une évolution qui s'opère au niveau national.

Un dernier point sur lequel je voulais revenir : sur la lettre de Madame la Préfète, j'ai trop de respect pour les institutions et notamment pour Madame la Préfète pour répondre aux insinuations que vous avez bien voulues mentionner tout à l'heure. Par contre, je vais porter à votre connaissance une phrase qui est contenue dans ce courrier qui a été adressé par le Directeur académique des services de l'Éducation, (DASEN) : en date du 19 avril dernier, « Madame le Maire, j'ai le plaisir d'accuser réception de votre courrier en date du 7 avril relatif à la stratégie de modernisation des écoles déployée par la ville de Romans sur la prochaine année de rentrée scolaire 2022. Au vu du résultat des consultations menées, tant auprès des équipes pédagogiques que des familles, je vous informe que j'en présenterai la déclinaison opérationnelle à des fins de validation du prochain comité technique spécial départemental puis au conseil départemental de l'éducation nationale. Les mesures de carte scolaire découlant de la fermeture des écoles Pouchelon et République, comme du redéploiement de leur effectif dès la rentrée 2022, vers neuf autres écoles de la commune seront arrêtées par mes soins, à l'issue de la consultation réglementaire de ces instances départementales. Je me réjouis des démarches conjointes et du partenariat mis en œuvre par nos équipes respectives dans la réalisation de ce projet au service du bien-être des enfants de la commune. »

J'entends souvent dire, pourquoi ne pas le faire l'année prochaine ? Je ne suis pas du genre à procrastiner : nous avons tous les éléments pour le mener en 2022 et à aucun moment il s'est manifesté un intérêt qui puisse justifier de reporter d'un an une action qui pouvait être mise en œuvre. Je pense que quand il y a une décision prise ou un projet qui est présenté neuf mois avant sa mise en action, ça ne me paraît pas complètement démesuré. Et puis, la ville de Romans depuis 2014, la réactivité, c'est dans notre ADN, l'agilité en est de même.

Quand le gouvernement en 2014 estime qu'il faut revoir les rythmes scolaires, sous la présidence de quelqu'un que vous avez bien soutenu, nous l'avons mis en place. Le gouvernement prend sa décision au mois d'avril pour une mise en œuvre au mois de septembre : nous l'avons fait.

Quand le Président Macron décide au mois d'avril de dédoubler des classes, il faut le faire pour la rentrée, nous l'avons fait. La réactivité, l'agilité, ça fait partie de notre ADN. Les Romanais en ont beaucoup profité aussi, c'est une bonne chose, et ça contribue aussi au niveau de satisfaction qui est le leur, on l'a encore vu dans les enquêtes de satisfaction qui ont été menées au mois de janvier dernier, notamment dans le cadre des mesures d'indice pour la prime d'intéressement.

Quand on nous demande si on est capable de mettre un centre de vaccination en moins d'une semaine, nous sommes capables de le faire. Chaque fois qu'il y a des mesures qui sont demandées par le gouvernement pour le bien-être des enfants, nous l'avons fait. Donc vous voyez Madame Pagani, je pense qu'unaniment ce projet est particulièrement pertinent pour le bien-être des enfants, qui est pertinent aussi pour la satisfaction des familles. Je me réjouis qu'il ait été salué par Monsieur Clément (DASEN) et qu'il ait été salué et approuvé par Madame la Préfète. Je vous remercie. »

Après débat, la délibération est adoptée à la majorité, par :

- 32 voix pour

- 5 voix contre :

Joseph GUINARD, Thomas HURIEZ, Alain VILLARD, Isabelle PAGANI, Valentin ROBERT

**Délibération n° DELI2022\_039 Objet : Règlement intérieur des activités de la Direction Education et Famille**

**Rapporteur : Edwige ARNAUD**

**Exposé :**

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'Education, et notamment les articles R 531-52 et R 531-53 ;

Vu les délibérations n°2020-112 et 2020-113 du Conseil municipal du 17 septembre 2020, approuvant les règlements intérieurs de la restauration scolaire, des accueils périscolaires et extrascolaires ;

Considérant la nécessité de rassembler l'ensemble des activités de la Direction Education et Famille dans un seul règlement ;

Considérant la nécessité d'adapter le service public pour la satisfaction des usagers ;

Considérant les résultats de la consultation des familles lancée en décembre 2021, et la stratégie de modernisation des écoles qui en découle, notamment son volet « souplesse » ;

Considérant le souhait de la municipalité de déployer de nouvelles améliorations pour les familles :

- réduction des délais de modification des inscriptions à 1 jour ouvré au lieu de 3 (contre 7 avant la crise sanitaire) ;
- élargissement du périscolaire maternel jusqu'à 18h30, afin de l'aligner sur l'élémentaire ;
- élargissement des horaires des activités du mercredi jusqu'à 18h30 ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de créer un règlement intérieur unique pour l'ensemble des activités de la Direction Education et Famille ;
- d'approuver le règlement intérieur ci-joint ;
- d'autoriser Madame le Maire, ou l'Adjoint délégué, à appliquer ce règlement auprès des familles à partir de l'année scolaire 2022-2023.

*La délibération est adoptée à l'unanimité, par :*

*- 37 voix pour*

**Délibération n° DELI2022\_040 Objet : Projet d'amélioration des conditions d'accueil des enfants porteurs de handicap et de leur famille au Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) de Romans-sur-Isère – Demande d'avis conforme du Conseil Municipal sur la délibération du CCAS du 21 avril 2022**

**Rapporteur : Annie-Claude COCOUAL**

**Exposé :**

Vu les articles L2121-29 et L2121-34 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la décision tarifaire n°2021-05-0130/2814 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes et de la Présidente du Conseil Départemental de la Drôme, portant modification de la dotation globale de financement pour 2021 du Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) de Romans-sur-Isère ;

Considérant que par délibération en date du 21 avril 2022, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Commune de Romans-sur-Isère a délibéré pour recourir à un emprunt auprès de la Banque des Territoires afin de financer l'acquisition et l'aménagement d'un local mitoyen au Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP) ;

Considérant les caractéristiques du prêt :

- Organisme prêteur : Banque des Territoires
- Objet du prêt : amélioration des conditions d'accueil du CAMSP
- Montant : 105 000 euros
- Durée : 20 ans
- Taux fixe : 1.32 %

Considérant l'intérêt de cette opération qui d'une part améliorera de manière significative les conditions d'accueil des enfants porteurs de handicap et de leur famille et qui d'autre part est autorisée et financée par les autorités de tutelle ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'émettre un avis conforme sur la délibération du Conseil d'administration du CCAS du 21 avril 2022 relative au recours à un emprunt auprès de la Banque des Territoires,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

*La délibération est adoptée à l'unanimité, par :*

*- 37 voix pour*

**Délibération n° DELI2022\_041 Objet : Création des instances communes aux 3 collectivités : comité social territorial, commissions administratives paritaires, commission consultative paritaire**

**Rapporteur : Philippe LABADENS**

**Exposé :**

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique notamment les articles L261-2, L261-4 et L272-1 ;

Vu le décret n°89-227 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n°2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux commissions consultatives paritaires ;

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 modifié relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Considérant qu'il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'une collectivité territoriale et d'un ou plusieurs établissements publics rattachés à cette même collectivité de créer un comité social territorial, une commission administrative paritaire et une commission consultative paritaire communs, compétent à l'égard des agents de la collectivité et des établissements à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à cinquante agents ;

Considérant que les conditions d'emploi des agents de la Ville de Romans-sur-Isère, du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et de la Caisse des Ecoles sont relativement identiques comme les problématiques de ressources humaines, il semble cohérent de disposer d'un comité social territorial, de commissions administratives paritaires A, B, C et d'une commission consultative paritaire compétents pour l'ensemble des agents de la commune et de ses établissements publics rattachés, à savoir le CCAS et la Caisse des Ecoles dans un contexte de mutualisation ;

Considérant que les effectifs cumulés d'agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public et privé au 1<sup>er</sup> janvier 2022 permettent la création d'un comité social territorial commun et que le nombre de représentants titulaires du personnel y siégeant doit être fixé selon les textes, dans les limites de 4 à 6 représentants ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 17 mars 2022 ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de créer des commissions administratives paritaires pour chaque catégorie et une commission consultative paritaire, communes à la Ville de Romans-sur-Isère, au CCAS et à la Caisse des Ecoles ;
- de créer un comité social territorial unique compétent pour les agents de la commune de Romans-sur-Isère, du CCAS, de la Caisse des Ecoles et de fixer le nombre de représentants du personnel à 6 membres titulaires ;
- de maintenir le paritarisme entre le collège des représentants du personnel et le collège des représentants de la collectivité au comité social territorial ;
- de recueillir l'avis des représentants de la collectivité par le comité social territorial ;
- de placer ce comité social territorial auprès de la commune de Romans-sur-Isère.

*La délibération est adoptée à l'unanimité, par :*

*- 37 voix pour*

-----  
**DECISIONS DU MAIRE**

La liste des décisions, ci-dessous indiquées et prises par le Maire précédent dans le cadre de la délégation qu'il a reçue du Conseil Municipal, n'appelle aucune remarque de l'assemblée :

- DECI2022/48 Marché n°213175 Mission Ordonnancement, Pilotage et Coordination (OPC) pour le projet de la découverte de la Savasse pour la ville de Romans sur Isère et de la mise aux normes du poste de refoulement de la Presle pour Valence Romans Agglomération
- DECI2022/56 223006 - MS 19 - Gar'Is - Jourdan Voltaire - CRUAPE et Urbaniste conseil
- DECI2022/58 Réhabilitation de l'école de la Pierrotte dans le cadre de la réforme de la carte scolaire : demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL) 2022

- DECI2022/59 travaux d'embellissement de la place Fontaine des Cordeliers : demande d'autorisation d'urbanisme
- DECI2022/60 ROMANS SCENES : Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle VINCENT DEDIENNE, montant: 16 000€ HT
- DECI2022/61 ROMANS SCENES : Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle KEREN ANN ET QUATUOR DEBUSSY, montant : 11 800€ HT
- DECI2022/62 ROMANS SCENES : Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle UNE HISTOIRE D'AMOUR, montant : 16 500€ HT
- DECI2022/63 ROMANS SCENES : Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle ANIMAL, montant : 14 430€ HT
- DECI2022/64 ROMANS SCENES : Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle NOIRE, montant : 10 000€ HT
- DECI2022/65 Décision modificative de la régie d'avances n°38 - ALSH
- DECI2022/66 Décision modificative de la régie d'avances n°52 - prévention
- DECI2022/67 Cession véhicule de Police Municipale "FIAT SCUDO" immatriculé "450XS 26"
- DECI2022/68 222037 Achat camion grue d'occasion
- DECI2022/69 Accord-cadre de maîtrise d'oeuvre urbaine pour le réaménagement du centre ancien de Romans - Marché subséquent n°20 (223010) - Etudes de requalification de la résidence de la Presle
- DECI2022/70 Avenant n°3 au marché 182179\_AO Produits et matériels d'entretien - Lot 2 :Ouates et savons
- DECI2022/71 Contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle Simone Veille, Les Combats d'une Effrontée, montant : 15 300€ HT
- DECI2022/72 Contrat de coréalisation du droit d'exploitation du spectacle Evasion
- DECI2022/73 Carnaval 2022
- DECI2022/74 Contrat de prestation de service - Métiers d'Art
- DECI2022/75 Avenant n°2 au contrat de location parking Maison des Syndicats - place n°23 - Madame Sophie BIET TURLAN
- DECI2022/76 Marché n°213190 désamiantage de la toiture du bâtiment associatif 47 rue St Nicolas
- DECI2022/77 Musée de la Chaussure : contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle Super Fabrik, montant : 4 200€
- DECI2022/78 Tarifs des activités de la Direction Education et Famille
- DECI2022/79 Avenant n°3 au marché 182 063 Vêtements professionnels pour le personnel - Lot 1 : Vêtements professionnel
- DECI2022/80 222003 Achat de 2 engins spéciaux pour la propreté urbaine en 2 lots
- DECI2022/81 Journées Européennes des Métiers d'Arts 2022 : mise à disposition de stands pour des artisans dans l'enceinte du Musée de la Chaussure
- DECI2022/82 Déconsignation partielle de l'indemnité d'expropriation au profit de la commune de Romans sur Isère - Bien situé 52 avenue du Maquis et cadastré BW 136
- DECI2022/83 Décision modificative de la régie de recettes n°51 : ludothèque
- DECI2022/84 Cession d'un véhicule Peugeot 9007 WD 26
  
- DECI2022/85 Cession d'un véhicule Citroën Jumper immatriculé 2748WA26
- DECI2022/86 Cessions de véhicules pour destruction
- DECI2022/87 Relogement de Monsieur Allal El Azzouzi dans la résidence Les Palmiers, propriété de Valence Romans Habitat
- DECI2022/88 Octroi de la protection fonctionnelle
- DECI2022/89 Remboursement assurances
- DECI2022/90 Contrat location parking Fanal - place n°13 - Mme Hélène COINDOZ
- DECI2022/91 Tarifs 2022 - Billetterie du musée de la chaussure
- DECI2022/92 Avenant n°1 au contrat de location parking Fanal - place n° 45 - Madame Hélène CANALS ROIG
- DECI2022/95 Remboursement assurances

-----  
A 19h45, l'ordre du jour étant épuisé, Madame Marie-Hélène THORAVALL, Maire, lève la séance du Conseil municipal public.